

Document

Un décret interdira les stock-options dans les sociétés aidées. (27.03)

Reuters – 26.03.09

Le gouvernement prendra un décret dès la semaine prochaine pour interdire les stock-options et les bonus dans les entreprises aidées par l'Etat, a annoncé le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant.

Nicolas Sarkozy a réuni mercredi soir le Premier ministre et les principaux dirigeants de la majorité pour évoquer ce sujet qui défraye la chronique en période de crise économique, plusieurs entreprises aidées ayant récemment octroyé à leurs patrons des stock-options ou des "parachutes dorés".

"Le décret va être pris la semaine prochaine pour fixer les conditions dans lesquelles est interdite l'allocation de stock-options ou d'autres avantages et bonus lorsque des entreprises bénéficient du soutien de l'Etat", a dit Claude Guéant sur France 24.

Selon un participant à la réunion qui s'est tenue à l'Elysée, la décision sera prise avant mardi, date-butoir fixée par le chef de l'Etat au patronat français pour qu'il lui fasse des propositions, un ultimatum rejeté par le Medef.

Face à ce refus, le président français est décidé à agir rapidement en traitant dans un premier temps le cas des entreprises en difficulté qui reçoivent l'aide de l'Etat, ce qui exclut la voie législative, jugée trop lente.

Cela se fera "sur une base réglementaire", a déclaré le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, sur France Info.

"Pour les entreprises aidées a priori, cela va être vérifié par Matignon, il n'y a pas besoin de base législative, une base réglementaire suffit", a-t-il expliqué.

"Une entreprise aidée avec l'argent des contribuables, il n'est pas question que l'argent des contribuables serve à ce que certains patrons ou cadres dirigeants récupèrent pour eux-mêmes de l'argent. C'est totalement interdit, cela le sera", a-t-il souligné.

La méthode de la majorité consisterait à introduire dans les conventions signées par l'Etat avec les entreprises aidées, par le biais d'un texte réglementaire tel qu'un décret, des éléments relatifs aux rémunérations de leurs dirigeants et mandataires sociaux.

GDF SUEZ SOUS LES PROJECTEURS

Sur la base d'un décret, on pourra "mettre des avenants" dans les conventions qui ont été signées entre l'Etat et les entreprises. Pour celles qui n'en ont pas, il faudra "faire des conventions", a ajouté Frédéric Lefebvre.

Le 31 mars, "c'était la date-butoir qui avait été fixée au patronat pour nous donner sa réponse. Il se trouve que sa réponse est d'ailleurs arrivée hier", a-t-il expliqué.

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a estimé mercredi que le code de bonne conduite adopté à l'automne suffisait et qu'elle n'était pas en mesure d'aller au-delà.

Interdire les stock-options, "pour les entreprises qui ont été aidées pour des raisons conjoncturelles, c'est tout à fait à l'ordre du jour", a déclaré de son côté le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer.

"Est-ce que ce sera un décret? Ce serait l'idéal parce que c'est ce qui irait le plus vite pour ces entreprises aidées par l'Etat dans la crise", a-t-il dit sur RMC et BFM TV.

En pleine polémique sur la rémunération des dirigeants français, GDF Suez a confirmé jeudi l'attribution de 1,1 million de stock-options à ses deux dirigeants, Gérard Mestrallet et Jean-François Cirelli.

"C'est une rémunération très, très confortable. C'est le moins que l'on puisse dire. Cela dit, l'Etat n'a pas mis de l'argent. Ce n'est pas de l'argent public", a déclaré le ministre chargé du plan de relance, Patrick Devedjian, sur RTL.

"Ce qui m'intéresse, mais je vais me renseigner un peu plus, c'est de savoir quelle a été l'attitude des administrateurs de l'Etat", a ajouté le ministre de la Relance.